

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

**Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 517700 Cables: OAU, ADDIS
ABABA**

CONSEIL EXECUTIF

Septième Session ordinaire

28 juin - 2 juillet 2005

Tripoli, Libye

EX.CL/183 (VII)

**RAPPORT SUR LES PROGRÈS RÉALISÉS DANS LA MISE EN
ŒUVRE ET SUR
LE PLAN DE MISE EN ŒUVRE DE LA DECLARATION DE SYRTE
SUR L'AGRICULTURE ET L'EAU**

TABLE DES MATIERES

Table des matières

Liste des encadrés

Liste des tableaux

Liste des acronymes

I. INTRODUCTION

1.1 Historique et contexte

1.2 Objet du rapport

1.3 Processus devant mener à la mise en œuvre de la Déclaration

II. APERÇU DES RÉALISATIONS DANS LE CADRE DE LA DÉCLARATION DE SYRTE

2.1 Initiatives et actions entreprises par la Commission de l'Union africaine

2.2 Initiatives et interventions des partenaires de développement

2.3 Initiatives et contributions du secteur privé, de la société civile et de la diaspora

III. PLAN D'ACTION POUR ACCÉLÉRER LA MISE EN ŒUVRE DE LA DÉCLARATION

3.1 Survol du plan d'action

3.2 Étapes pour le renforcement de l'appui et de la mise en œuvre du plan

IV. VOIE A SUIVRE

4.1 Mesures visant à accélérer la mise en œuvre du plan.

4.2 Focalisation sur les termes et les mécanismes de financement

4.3 Suivi et évaluation

4.4 Conclusion et recommandations

LISTE DES ENCADRÉS

Encadré 1. Initiatives et actions de la Commission de l'UA qui portent sur certaines décisions de la Déclaration de Syrte

Encadré 2. Point sur l'intégration de AMCEN/AMCOW dans la structure de l'Union africaine

Encadré 3. Fonds africain de facilitation de l'eau

Encadré 4. Mise en œuvre du programme de développement des infrastructures par la Banque africaine de développement

Encadré 5 : Programmes d'envergure de l'UA pour lancer le processus de mise en œuvre de la déclaration de Syrte

LISTE DES TABLEAUX

- Tableau II.1** **Actions et activités de la Commission de l'Union africaine qui portent sur la Déclaration de Syrte pour la période allant de 2004 à 2007**
- Tableau II.2** **Actions et activités menées dans le cadre du NEPAD qui portent sur la Déclaration de Syrte pour la période allant de 2004 à 2007**
- Tableau III.1** **Plan de mise en œuvre de la Déclaration de Syrte pour la période 2015 et au-delà**

LISTE DES ACRONYMES

AADF	Fonds africain pour le développement de l'agriculture
AATF	Fonds africain pour les technologies agricoles
ACP	Afrique Caraïbes Pacifique
ADB/BAD	Banque africaine de développement
AFW	Fonds africain pour la facilitation de l'eau
AIB	Banque africaine d'investissement
AMCEN	Conférence des ministres africains de l'environnement
AMCOW	Conseil des ministres africains de l'eau
ASARICA	Association pour le renforcement de la recherche agricole en Afrique de l'Est et en Afrique centrale
AU/UA	Union africaine
AUC	Commission de l'Union africaine
BADEA	Banque arabe pour le développement économique de l'Afrique
BASIC	Renforcement des capacités scientifiques et institutionnelles de l'Afrique
BIP	Projets d'investissements bancables
CAADP	Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique
CAP	Politique commune agricole
COMESA	Marché commun des pays d'Afrique australe et de l'Est
DBSA	Banque de développement de l'Afrique australe
DFID	Département du Royaume-Uni pour le développement international
DONATA	dissémination des nouvelles technologies agricoles en Afrique
ECA/CEA	Commission économique pour l'Afrique
EU/UE	Union européenne
ECOWAS/CEDEAO	Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
EPA/APE	Accord de partenariat économique
EWS	Systèmes d'alerte avancés
FANR	Alimentation, agriculture et ressources naturelles
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FARA	Forum pour la recherche agricole en Afrique
GDP/PIB	Produit intérieur brut
GEF	Fonds pour l'environnement mondial
G8	Groupe des 8
GIEWS	Systèmes mondiaux d'information et d'alerte avancés

GTZ	Agence allemande de coopération technique
IBAR	Bureau interafricain des ressources animales
ICP/TIC	Technologies de l'information de la communication
IFAD/FIDA	Fonds international pour le développement de l'agriculture
IFPRI	Institut international de recherche sur les politiques alimentaires
ILRI	Institut international de recherche sur le bétail
IPPC	Convention internationale pour la protection des plantes
MAPP/MAAP	Programme multinational de productivité agricole
MDG/OMD	Objectif du Millénaire pour le développement
MLTSF	Cadre stratégique pour le moyen et le long termes
NARS	Systèmes nationaux de recherche agricole
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
NERICA	New Rice for Africa
NMPITS	Projets nationaux d'investissement à moyen terme
OAU/OUA	Organisation de l'unité africaine
OIE	Office international des épizooties
PACE	Panafrican Control of epizootics
PANVAC	Centre panafricain pour les vaccins vétérinaires
PATTEC	Campagne panafricaine d'éradication de la mouche tsétsé, de la trypanosomiase
PRSP	Document de stratégies de réduction de la pauvreté
RBO	Organisation de mise en valeur des bassins fluviaux
REC/CER	Communauté économique régionale
RWSSI	Initiative rurale d'approvisionnement en eau et d'hygiène
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
SPS	Sanitaire et phytosanitaire
SRO	Organisation sous-régionale de recherche
SSA-CP	Sub-Saharan Africa Challenge Program
STAP	Plan d'action à court terme
STC	Comité technique spécialisé
TBT	Barrière technique aux échanges
TRIPS	Aspects des droits de propriété intellectuelle liés au commerce
UEMOA	Union économique et monétaire ouest africaine
UMA	Union du Maghreb arabe
UNDP/PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
UNEP/PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
Unicef	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
USAID	Agence des Etats-Unis pour le développement international

**WARDA/
ADRAO**

**Association de développement de la riziculture en
Afrique de l'Ouest**

WESARD

**Conseil de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique central
pour la recherche et le développement de l'agriculture**

WFP/PAN

Programme alimentaire mondial

WTO/OMC

Organisation mondiale du commerce

INTRODUCTION

Historique et contexte

1. Les Chefs d'Etat et de gouvernement africains ont adopté le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique en tant que modèle de développement à l'échelle mondiale pour le continent, afin de trouver une solution au développement économique, social et environnemental plutôt faible de l'Afrique. Dans un effort visant à renverser la tendance dans la situation de crise que connaissait l'agriculture en Afrique, un Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique (CAADP) et un Plan d'action environnemental ont été élaborés et adoptés par la deuxième session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine qui s'est tenue à Maputo en juillet 2003. L'adoption de ces programmes sectoriels implique un engagement et un soutien politique au niveau le plus élevé dans le domaine de l'agriculture et des ressources en eau.

2. Malgré les problèmes qui se posent, l'Afrique dispose d'énormes potentialités en vue du développement de l'agriculture. Le continent est doté d'abondantes ressources naturelles, notamment en terres, en eau (même si celles-ci sont inégalement réparties) et en hommes. L'Union africaine pense qu'en mobilisant tous ces efforts pour s'attaquer aux problèmes de développement en Afrique et en travaillant avec leurs partenaires de manière plus cohérente, plus déterminée et plus ciblée, les populations africaines et leurs institutions contribueront à l'édification d'un continent plus prospère.

3. C'est dans le but de trouver des solutions suffisantes et collectives aux nombreux problèmes économiques, sociaux et environnementaux qui se posent en Afrique, que la deuxième Session ordinaire qui s'est tenue à Maputo en juillet 2003 a convenu d'organiser le Sommet extraordinaire sur l'agriculture et

l'eau, dans le cadre général d'une mise en œuvre rapide du développement intégré de l'agriculture et de l'eau pour la sécurité alimentaire, l'autosuffisance et la croissance alimentaires.

4. Le Sommet avait pour objet d'attirer l'attention sur la nécessité pour l'Afrique de mettre en place des mécanismes financiers concrets et des investissements en vue du développement de ces deux secteurs, compte tenu du rôle fondamental qu'ils jouent dans le développement social et économique du continent. L'objectif c'était de mettre rapidement en œuvre, les programmes essentiels du NEPAD, notamment le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique, grâce à la réalisation d'actions immédiates et concrètes, appuyées par les ressources financières et humaines propres à l'Afrique, de trouver des solutions à l'ensemble des problèmes fondamentaux qui se posent dans les domaines de l'agriculture et des ressources en eau, qui pourraient déclencher un développement accéléré et intégré en vue d'accroître la sécurité alimentaire, de réduire la pauvreté dans les zones rurales et de renforcer la croissance économique généralisée.

5. Le Sommet extraordinaire de l'Union africaine qui s'est tenu en Libye a abouti à la Déclaration de Syrte sur les ***Défis du développement intégré et durable de l'agriculture et des ressources en eau en Afrique***, qui réaffirme la Déclaration de Maputo. Dans leur Déclaration, les chefs d'État et de gouvernement demandent, *entre autres, au Président de la Commission de l'Union africaine d'élaborer des plans d'action détaillés pour la mise en œuvre de la présente Déclaration, de proposer les procédures nécessaires et de soumettre des plans d'actions et des programmes détaillés à la session ordinaire de la Conférence de l'Union en 2005.* Le plan de mise en œuvre décrit dans le présent document est l'un des instruments qui doit permettre à la Commission de l'Union africaine de mettre en œuvre la Déclaration de Syrte.

1.2 Objet du rapport

6. Suite au Sommet extraordinaire de la Conférence générale des chefs d'État et de gouvernement qui s'est tenu à Syrte (Libye), le 27 février 2004 sur l'agriculture et l'eau, et pour donner suite à la Décision 24 de la Déclaration de Syrte, l'Union africaine a entamé le processus en vue de la mise en œuvre de la Déclaration. Le présent rapport donne des précisions sur les processus en cours. En outre, afin de la rendre effectivement opérationnelle, la Commission de l'Union africaine a élaboré un Plan d'action pour la mise en œuvre de la Déclaration. Le Plan d'action décrit dans le rapport vise à assurer des efforts collectifs, à renforcer le soutien et le partenariat et à encourager l'adhésion pleine et entière aux programmes/activités et, donc, il présente la feuille de route des efforts collectifs que la Commission de l'UA, les autres parties prenantes et leurs partenaires de développement déployer pour la mise en œuvre cohérente de la Déclaration de Syrte. En général, on reconnaît que les principales parties prenantes, notamment les États membres, les Communautés économiques régionales, le Secrétariat du NEPAD et les partenaires de développement ont pris et continuent de prendre des initiatives et des mesures qui portent sur un grand nombre des sujets abordés dans la Déclaration de Syrte. En conséquence, le rapport décrit aussi brièvement ces activités en cours et soulignent les mesures requises pour accélérer la mise en œuvre de la Déclaration afin d'obtenir des résultats tangibles.

1.3 Processus devant mener à la mise en œuvre de la Déclaration

7. Le processus devant mener à la mise en œuvre de la Déclaration de Syrte a été un processus consultatif qui a mobilisé un grand nombre de partenaires de la Commission de l'Union africaine. Les principaux éléments de ce processus

ont consisté en plusieurs séances de réflexion préliminaires, notamment les séances de réflexions des Experts d'avril 2004 et dont les conclusions ont servi de base pour les Plans d'action des différents Départements de la Commission de l'UA et par la suite pour la formulation de son Plan stratégique pour 2004-2007. Ce Plan stratégique met en adéquation les activités des Départements de l'UA avec la Mission et la Vision de la Commission ainsi que l'objectif fondamental qui consiste à réduire la faim et la pauvreté et contribue à la création de la richesse en Afrique, grâce à l'amélioration de la productivité agricole et à la gestion des ressources en eau. À cet effet, les Décisions découlant de la Déclaration de Syrte ont déjà été intégrées dans le Plan stratégique de la Commission de diverses façons ; un résumé de ces actions/activités est présenté dans le chapitre II.

8. Pour faciliter la mise en œuvre de l'ensemble de la Déclaration de Syrte et aller de l'avant, la Commission de l'Union africaine a créé un Comité comprenant les principales parties prenantes au sein des États membres et les partenaires de développement qui ont participé aux travaux préparatoires du Sommet de Syrte de février 2004, qui ont abouti à la Déclaration. Il s'agit notamment de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Programme alimentaire mondial (PAM), la Banque africaine de développement (BAD), la Commission économique pour l'Afrique (CEA), le Fonds international pour le développement de l'agriculture (FIDA), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). L'Institut international de recherche pour les politiques alimentaires (IFPRI) venait nouvellement de se joindre aux membres du Comité. Ce dernier a examiné le Projet de plan d'action préparé par la Commission de l'Union africaine, et a procédé à des échanges de vues, d'expériences et d'informations et organisé une séance de réflexion sur la voie à suivre.

II. Aperçu des réalisations dans le cadre de la Déclaration de Syrte

9. Les nombreux défis que pose la réalisation d'un développement intégré et durable dans les secteurs de l'agriculture et des ressources en eau en Afrique ont été examinés et pris en compte lors de nombreuses instances tenues aux niveaux national, sous-régional, continental et mondial. En conséquence, pendant les trois dernières décennies, les gouvernements africains ainsi que leurs partenaires horizontaux et verticaux, notamment les institutions de recherche et de développement, les partenaires de développement, la société civile et le secteur privé, se sont engagés dans de nombreuses tentatives pour initier des politiques et des programmes afin de trouver des solutions à ces défis. Toutefois, les succès obtenus dans le domaine de la gestion de l'agriculture et des ressources naturelles ont été et demeurent insignifiants et très irréguliers. Les résultats plutôt médiocres de la gestion de l'agriculture et des ressources naturelles, en particulier celle des ressources en eau, expliquent en partie l'état général de pauvreté du continent. L'Afrique reste en butte aux grandes sécheresses et inondations. Dans le secteur de l'agriculture, tout comme ailleurs, la production et les parts de marché de l'Afrique au sein du commerce international sont minimales et contribuent à la marginalisation de la région, à la faiblesse de la croissance économique et ainsi qu'à la faim et à la pauvreté généralisées.

10. La Déclaration de Syrte sur les défis du développement intégré et durable de l'agriculture et des ressources en eau en Afrique est un engagement au niveau le plus élevé du continent, qui repose sur l'initiative de l'Afrique – le NEPAD, et qui porte sur les questions liées à l'agriculture et aux ressources en eau dans le cadre du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique et de l'Initiative sur l'environnement. Elle devrait apporter une contribution plus grande et donner plus de valeur aux efforts et aux initiatives déjà existants et en cours aux niveaux national, régional et continental. Les

initiatives et les interventions des partenaires de développement et des organisations spécialisées citées dans le présent chapitre ne sont pas exhaustives mais indiquent qu'un grand nombre de travaux et d'initiatives dans le domaine de l'agriculture et de la mise en valeur des ressources en eau sont entrain d'être menés par les différents partenaires.

2.1 Initiatives et actions entreprises par la Commission de l'Union africaine

11. Dans le cadre du suivi immédiat de la Déclaration de Syrte, la Commission de l'Union africaine s'est engagée dans un processus de mise en œuvre de la Déclaration. Différents organes de la Commission ont entrepris diverses actions et activités. Le présent paragraphe indique les initiatives et les actions menées par ces organes.

12. Dans l'ensemble et dans le cadre de leurs mandats et activités respectifs, les éléments de la Déclaration qui relèvent des divers Départements de la Commission ont été inclus dans le Plan stratégique à court terme à l'horizon 2007, étant bien entendu que certaines de ces activités iront au-delà de cette date. Le tableau II.1 indique les principales activités menées par la Commission de l'UA dans le contexte de la Déclaration de Syrte pour la période 2004-2007. Il montre également les progrès réalisés dans le cadre de ces différentes interventions.

TABLEAU II.1 : Actions et activités de la Commission de l'UA qui portent sur la Déclaration de Syrte pour la période allant de 2004 à 2007

Décisions du Sommet	Actions concrètes	Progrès réalisés à ce jour	Partenaires potentiels
<p>1. Développement des productions animales notamment par l'amélioration des pâturages naturelles, la distribution des produits vétérinaires et des ressources génétiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Evaluer les programmes sur la production animale existants • Demander des études complémentaires • Encourager les programmes appropriés pour le développement de la production animale 	<ul style="list-style-type: none"> • La Commission de l'UA a entrepris une estimation et une évaluation des programmes sur les productions animales existants dans le cadre du Bureau interafricain de l'UA pour les ressources animales (IBAR). Les résultats de cette évaluation servent de base pour le futur programme. • Le NEPAD en collaboration avec la FAO et en consultation avec des institutions africaines et des Etats membres a mis en place le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique II (CAADP II) pour traiter des questions relatives au secteur de la production animale sur le continent. Le projet de document (CAADP II) est en train d'être examiné par les partenaires, avant d'être approuvé 	<p>CER, NEPAD, FAO</p>

Décisions du Sommet	Actions concrètes	Progrès réalisés à ce jour	Partenaires potentiels
		officiellement par les chefs d'Etat et de gouvernement africains	
2. Systèmes d'alerte rapide au niveau régional, création là où il n'en existe pas et coordination assurée au niveau continental	<ul style="list-style-type: none"> • Evaluation des systèmes régionaux existants • Recommandations en vue de l'amélioration des systèmes existants et création de nouveaux là où il n'en existe pas. • Recommandations en vue de la coordination au niveau continental 	<ul style="list-style-type: none"> • Une évaluation est en cours en Afrique de l'Ouest et est programmée pour être effectuée dans d'autres sous régions • En collaboration avec le PAM, la Commission de l'UA a organisé un séminaire pour le renforcement des capacités à l'intention des départements de la Commission et des CER en juin 2005 (encadré 1) • Une stratégie régionale de réduction des risques de catastrophes a déjà été élaborée et adoptée par la Conférence ministérielle sur l'environnement. 	CER, NEPAD, UE, FAO, PAM
3. Etude de faisabilité en vue de la création d'un Fonds africain pour le développement de l'agriculture	<ul style="list-style-type: none"> • Etude en vue de la création d'un Fonds africain pour le développement de l'agriculture. • Faciliter l'usage des Fonds existants • Recommandation pour la création d'un nouveau le 	<ul style="list-style-type: none"> • Un cadre théorique ainsi que les termes de référence ont été élaborés en attendant le financement requis pour réaliser les études de faisabilité 	CER, BAD, IFAD

Décisions du Sommet	Actions concrètes	Progrès réalisés à ce jour	Partenaires potentiels
	cas échéant		
4. Mise en place du Marché commun africain pour les produits agricoles	<ul style="list-style-type: none"> • Déterminer les produits prioritaires sur lesquels l'accent devra être mis • Déterminer les obstacles au commerce • Harmoniser les politiques commerciales 	<ul style="list-style-type: none"> • Un premier soutien a été reçu de la FAO pour réaliser le travail de base. Celui-ci est en train d'être effectué en collaboration avec le Département du commerce, de l'industrie et celui de l'économie rurale et de l'agriculture de la Commission de l'Union africaine 	CER, FAO
5. Soutenir le Conseil ministériel africain de l'eau (AMCOW) et la Conférence des ministres africains de l'environnement (AMCEN) et adapter leurs mandats afin de les intégrer aux activités des comités techniques spécialisés	<ul style="list-style-type: none"> • Entreprendre des consultations avec les parties concernées en vue de la bonne intégration de AMCOW et AMCEN et de la Conférence des ministres africains de l'agriculture en tant que comités techniques spécialisés de l'UA 	<ul style="list-style-type: none"> • Les consultations ont été menées avec le Bureau de AMCEN et des progrès ont été réalisés (encadré 2) • La Commission de l'UA a établi un contact avec la présidence de AMCOW pour discuter de l'intégration de celle-ci dans la structure de l'UA en tant que comité technique spécialisé 	AMCOW, AMCEN, PNUE, BAD, Vision africaine de l'eau -ONU
6. Encourager les accords bilatéraux sur la gestion des ressources communes en eau	<ul style="list-style-type: none"> • Encourager et faciliter la coopération en vue de la gestion intégrée des eaux transfrontalières 	<ul style="list-style-type: none"> • Une proposition a été faite pour solliciter des partenaires éventuels en vue d'une collaboration • Le PNUE a indiqué qu'il était disposé à financer la préparation 	CER, Vision africaine de l'eau -ONU, BAD, PNUE, GTZ, Gouvernement irlandais

Décisions du Sommet	Actions concrètes	Progrès réalisés à ce jour	Partenaires potentiels
<p>7. Renforcer les organisations de mise en valeur des bassins fluviaux et lacustres existantes et identifier de nouvelles</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les insuffisances et les points forts des organisations de mise en valeur des bassins existants et encourager le renforcement de leurs capacités • Identifier d'autres organisations transfrontalières de mise en valeur de l'eau importantes, non exploitées et définir leur régime de gestion 	<p>d'un accord de coopération type</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une proposition a été soumise à la BAD pour un projet destiné à fédérer les organisations de mise en valeur des bassins existantes en vue d'un échange d'expérience et pour en tirer des leçons, dans le but de renforcer la capacité et de conseiller les nouvelles organisations de mise en valeur des bassins fluviaux et lacustres 	<p>CER, BAD, PNUE, AMCOW, AMCEN, Vision africaine de l'eau -ONU</p>

13. L'encadré 1 présente certaines des activités entreprises par la Commission, dans le but de trouver des solutions à certains des problèmes soulevés dans les Décisions de Syrte. Parmi ces actions, on peut citer : l'évaluation des systèmes d'alerte rapide, la promotion de la gestion des ressources naturelles et l'atténuation de la dégradation de l'environnement en Afrique de l'Ouest, grâce à la redynamisation des Montagnes de Fouta Jallon ; la Campagne panafricaine d'éradication de la mouche tsé-tsé et de la trypanosomiase et les interventions dans le sous-secteur des productions animales, en particulier dans les services de la santé animale. L'Encadre 2 décrit de façon détaillée les processus dans lesquels l'Union africaine s'est engagée pour mettre en oeuvre l'une des Décisions qui consiste à intégrer les Comités techniques spécialisés dans sa structure du processus de prise de décision.

Encadré 1 : Initiatives et actions de la Commission de l'UA qui portent sur certaines Décisions de la Déclaration de Syrte

1. Évaluation des Systèmes d'alerte rapide en Afrique

La Commission de l'UA, en collaboration avec la FAO et l'UE, entreprend actuellement une évaluation des systèmes d'alerte rapide en Afrique de l'Ouest. Cet exercice a pour objectif de bien comprendre l'efficacité et l'efficience des systèmes d'alerte rapide existants dans le domaine de la sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest. Ce qui a conduit à formuler des recommandations sur les activités à mener pour renforcer ces systèmes en vue d'améliorer la prise de décision aux niveaux national et régional, dans le cadre des interventions en matière de sécurité alimentaire. La mission d'évaluation examine aussi bien les points forts et les insuffisances des systèmes d'alerte rapide existants en matière de sécurité alimentaire, et évalue dans quelle mesure ils sont pertinents, crédibles, efficaces et durables aux niveaux régional et national. Compte tenu de ce qui précède, l'une des tâches importantes de la mission consiste à évaluer les obstacles institutionnels, méthodologiques, techniques et en matière de ressources, ainsi que le rôle des différentes parties prenantes et institutions aux niveaux national et régional. À la fin de l'évaluation, la mission fera des recommandations sur la meilleure façon de renforcer la capacité des systèmes d'alerte rapide en vue d'une meilleure sécurité alimentaire en Afrique. L'évaluation en Afrique de l'Ouest prendra fin d'ici la mi-juin et sera suivie d'initiatives du même genre en Afrique australe, en Afrique de l'Est et dans la majeure partie de la Corne orientale de l'Afrique.

Encadré 1 : Initiatives et actions de la Commission de l'UA qui portent sur certaines Décisions de la Déclaration de Syrte

En outre, la Commission de l'UA, en collaboration avec le PAM, a organisé un séminaire technique sur l'alerte rapide et la planification des interventions en cas d'urgence pour les Départements de la Commission ainsi que pour les centres de convergence de sécurité alimentaire au sein des CER, dans le but de renforcer la capacité technique de la Commission et des CER, la collaboration et la coordination sur les questions liées à l'alerte rapide et les mécanismes de planification des interventions en cas d'urgence. En vue également d'explorer les moyens de rationaliser la préparation aux situations d'urgence et les principes de réduction des catastrophes dans les politiques, les plans et les projets de développement de la Commission de l'Union africaine et des Communautés économiques régionales.

2. Redynamisation des Montagnes du Fouta Jallon

Les montagnes du Fouta Jallon entrent dans le cadre de l'un des programmes de l'Union africaine qui a été relancé afin de contribuer à la lutte contre les effets négatifs de la sécheresse, la dégradation des sols, la désertification, les inondations et les catastrophes naturelles en Afrique, en particulier en Afrique de l'Ouest. Le Programme couvre six pays, à savoir, la Guinée, la Guinée Bissau, le Mali, le

**Encadré 1 : Initiatives et actions de la Commission de l'UA qui portent sur certaines
Décisions de la Déclaration de Syrte**

Sénégal, la Gambie et la Sierra Leone.

Le Programme a pour objectif d'améliorer les moyens d'existence des populations dans la région grâce à une gestion durable et intégrée de l'utilisation rationnelle des ressources naturelles. L'Union africaine met en œuvre le programme, en collaboration avec la communauté internationale, en particulier les agences spécialisées des Nations Unies (FAO, PNUD et PNUE). Un important projet à réaliser en collaboration avec le Centre mondial pour l'environnement (GEF), le PNUE, la FAO et d'autres partenaires est à l'étude.

3. Mise en œuvre de la Campagne panafricaine d'éradication de la mouche tsé-tsé et de la trypanosomiase (PATTEC)

Suite à un certain nombre de Décisions adoptées précédemment par l'OUA, relatives à la nécessité urgente de stopper les ravages de la trypanosomiase, une maladie terrible qui affecte l'homme et les animaux domestiques, et qui est transmise par la mouche tsé-tsé, qui entraîne la mort, la débilité, la

Encadré 1 : Initiatives et actions de la Commission de l'UA qui portent sur certaines Décisions de la Déclaration de Syrte

baisse de la productivité et d'importantes pertes économiques, la Commission de l'Union africaine a reçu pour tâche de mobiliser l'engagement et le soutien nécessaires pour initier et poursuivre l'action requise en vue d'une élimination rapide du fléau de la trypanosomiase en Afrique, grâce au lancement d'une Campagne panafricaine d'éradication de la mouche tsé-tsé et de la trypanosomiase (PATTEC). À cet effet, la Commission a créé un bureau pour aider à coordonner et à accélérer la mise en œuvre de l'initiative PATTEC.

État d'avancement de la mise en œuvre de la Campagne panafricaine d'éradication de la mouche tsé-tsé et de la trypanosomiase.

L'éradication de la mouche tsé-tsé et de la trypanosomiase est techniquement faisable, économiquement justifiable et socialement indispensable. La décision politique collective a été prise en

Encadré 1 : Initiatives et actions de la Commission de l'UA qui portent sur certaines Décisions de la Déclaration de Syrte

vue d'éliminer d'Afrique, la menace des maladies transmises par la mouche tsé-tsé. Un plan d'action sur la mise en œuvre de cette décision a été préparé et dûment approuvé. Un Comité chargé de donner des avis sur le mécanisme et les modalités de réalisation des objectifs de l'initiative PATTEC et une structure chargée de la coordination de la campagne ont été mis en place. La campagne en vue de la réalisation des objectifs de l'initiative PATTEC a été officiellement annoncée et lancée. L'initiative a été consolidée et une structure révisée du Bureau de coordination chargé d'harmoniser le Programme PATTEC avec les autres bureaux techniques spécialisés de l'Union africaine a été proposée et est entrain d'être examinée en vue de son adoption.

Le financement de la mise en œuvre des programmes PATTEC dans les six premiers pays (Burkina Faso, Éthiopie, Ghana, Kenya, Mali et Ouganda) pendant la première phase du programme a été obtenu auprès du Fonds de développement pour l'Afrique. Les efforts se poursuivent, en collaboration avec les

Encadré 1 : Initiatives et actions de la Commission de l'UA qui portent sur certaines Décisions de la Déclaration de Syrte

pays touchés et en consultation avec les partenaires de développement de l'Afrique, pour mobiliser le soutien nécessaire à la mise en œuvre des programmes de l'initiative PATTEC dans l'ensemble des 37 pays, dont certains ont élaboré leurs stratégies nationales, leur plan d'action et des propositions pour la mise en œuvre de l'initiative. Sur la base des informations reçues des pays touchés et rassemblées par le bureau de coordination pour la Campagne, 8 pays ont entrepris les activités destinées à éradiquer la mouche tsé-tsé et la trypanosomiase ; 18 ont élaboré des plans ou ont déclaré leur intention de s'engager dans des activités d'éradication de la mouche tsé-tsé et de la trypanosomiase ; et 11 pays n'ont fait état d'aucun dispositif destiné à initier des activités d'éradication de la mouche tsé-tsé. Toutefois, dans les pays de l'Afrique centrale, l'accent porte essentiellement sur les enquêtes actives à mener pour diagnostiquer et traiter la maladie du sommeil, avec l'assistance de l'Organisation mondiale de la santé.

Encadré 1 : Initiatives et actions de la Commission de l'UA qui portent sur certaines Décisions de la Déclaration de Syrte

La Voie à suivre :

- a) Il convient de rappeler à tous les pays en général, et en particulier à ceux qui n'ont pas encore engagé d'action, de donner immédiatement suite à la campagne d'éradication de la mouche tsé-tsé et d'inscrire l'obligation d'éradiquer la trypanosomiase dans tous les pays, dans les priorités de développement national, les Documents de stratégie de réduction de la pauvreté, etc.
- b) En consultation avec les pays touchés et les partenaires de développement pertinents, la Commission a lancé une initiative de mobilisation des ressources, en coopération avec la Banque africaine de développement, et cherche à mettre en place un cadre d'appui fonctionnel pour créer les mécanismes durables grâce auxquels les pays engagés dans le processus d'éradication de la trypanosomiase peuvent être efficacement soutenus. À cet égard :
 - Les services intéressés dans les pays touchés sont encouragés à prendre contact avec le Bureau de coordination de PATTEC pour de plus amples informations

Encadré 1 : Initiatives et actions de la Commission de l'UA qui portent sur certaines Décisions de la Déclaration de Syrte

- Une conférence des donateurs devrait être spécialement organisée en vue de la mobilisation des ressources destinées à PATTEC

4. Initiatives et interventions dans le sous-secteur des productions animales

Campagne de vaccination contre la peste bovine a entraîné des améliorations dans les prestations de services de santé animale

La méthode du Programme panafricain de lutte contre les épizooties du Bureau interafricain de l'UA pour les ressources animales (PACE) qui consiste à utiliser « les agents communautaires de santé animale » pour la formation et à leur fournir des vaccins contre la peste bovine à température ambiante, a permis d'éradiquer la maladie dans des pays comme l'Ethiopie. À ce jour, le programme PACE est mis

Encadré 1 : Initiatives et actions de la Commission de l'UA qui portent sur certaines Décisions de la Déclaration de Syrte

en œuvre dans 30 pays depuis 2000, et la majorité de ces pays ont déclaré qu'ils étaient provisoirement débarrassés de la maladie.

Centre panafricain de vaccination vétérinaire (PANVAC) pour assurer la qualité des vaccins

Même si le moyen de lutte le plus pratique et le plus rentable pour les vaccins préventifs contre les maladies du bétail demeure la vaccination, son efficacité dépend de l'utilisation appropriée et de la bonne qualité des vaccins. PANVAC veille à ce que les vaccins soient produits dans de bonnes conditions qui garantiraient leur sécurité, leur force et leur efficacité. Près de 23 États membres ont recours aux services de PANVAC.

Encadré 2 : Point sur l'intégration de AMCEN/AMCOW
dans la structure de l'Union africaine

En vue d'accélérer le processus et d'établir une feuille de route pour la voie à suivre, la Commission de l'UA a mené des consultations internes auprès de tous les Départements et services pertinents. Cette feuille de route a également consisté à assurer la liaison avec les secrétariats respectifs de AMCEN et AMCOW. Des consultations ont également eu lieu avec le PNUE à travers son bureau de liaison à Addis-Abeba, en vue de parvenir à un accord commun en ce qui concerne la forme que pourrait revêtir l'intégration de AMCEN. Suite à ces consultations, une réunion conjointe a été organisée entre la Commission de l'UA, le Bureau de AMCEN et le PNUE pour examiner les questions concernant plus particulièrement le processus. De même, la Commission mène actuellement des consultations auprès du bureau de AMCOW.

La réunion conjointe a convenu de ce qui suit :

- Accord sur l'intégration pleine et entière de AMCEN dans la structure de l'UA, mais par étapes (en ce qui concerne les mécanismes opérationnels et financiers) ;
- Nécessité de rationaliser le mandat de AMCEN compte tenu des dispositions de l'Acte

constitutif de l'UA en ce qui concerne les Comités techniques spécialisés ;

- Prise en compte de la spécificité de AMCEN dans les nouveaux mécanismes institutionnels afin que celle-ci devienne un Comité technique spécialisé séparé et distinct de l'Union africaine.
- Demande de soumission d'un projet de décision par la Commission de l'UA, qui sera examiné par la Conférence de l'UA en vue de l'établissement d'un Comité technique spécialisé de l'environnement distinct.

14. La Déclaration de Syrte porte sur d'autres domaines importants qui sont complémentaires et ont des effets multiplicateurs sur les secteurs de l'agriculture et des ressources en eau. Ces domaines portent, entre autres, sur : le commerce et l'industrie, l'infrastructure et l'énergie, les questions macroéconomiques ainsi que les aspects sexospécifiques. La Commission de l'Union africaine rendra ces domaines opérationnels dans le cadre des organes pertinents de la Commission.

15. Le Secrétariat du NEPAD facilite également les initiatives et les activités du programme dans le domaine de l'agriculture et des ressources en eau, pour ce qui a trait à la Déclaration de Syrte. En ce qui concerne la mise en œuvre du CAADP, les consultations qui ont été menées à ce jour aux niveaux

régionaux entre le NEPAD, les CER, les partenaires de développement, le secteur privé et la société civile, y compris les organisations non gouvernementales, ont permis au NEPAD de faciliter l'identification des investissements prioritaires et des actions d'urgence aux niveaux sous-régional et national. Dans chacun des quatre piliers du CAADP, les domaines identifiés pour le financement et l'engagement de fonds sont indiqués dans le Tableau II.2. Les consultations sur le CAADP au niveau national ont été menées par le NEPAD en collaboration avec la FAO et elles ont abouti à la mise en place de Projets nationaux d'investissement à moyen terme et de Projets d'investissement pouvant bénéficier de concours bancaires. À cet effet, certains pays ont commencé à intégrer ces projets dans leurs budgets nationaux. Au niveau national, un certain nombre de pays mettent déjà en œuvre les Documents de stratégie de réduction de la pauvreté. Pour garantir un impact plus important de ce programme, certains pays ont mis en œuvre des mesures pour aligner les Documents de stratégie de réduction de la pauvreté sur le CADDP et étudient leurs budgets pour y inclure des options en faveur des pauvres qui mettent l'accent sur le processus du CADDP. D'autres programmes du NEPAD relatifs à l'agriculture portent, entre autres, sur : l'Initiative africaine pour le manioc, l'Initiative africaine NERICA et la pêche.

TABLEAU II.2 : Actions et activités de la Commission de l'UA qui portent sur la Déclaration de Syrte pour la période allant de 2004 à 2007

Décisions 23 du Sommet : Mise en œuvre des programmes du NEPAD dans les secteurs de l'agriculture et de l'eau et mise en œuvre de l'allocation de 10% des budgets nationaux			
Programme	Actions concrètes	Progrès réalisés à ce jour	Partenaires potentiels
Mise en œuvre du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique	Pilier 1 : Elargissement du domaine dans le cadre de la gestion durable des terres et des systèmes fiables de contrôle de l'eau	La BAD a engagé 150 millions de dollars dans le cadre du Programme de la SADC pour la gestion de l'agriculture et de l'eau et des contacts ont été pris avec la FAO pour élaborer les propositions de projets et les modalités de mise en oeuvre	BAD, FAO
	Pilier 2 : Amélioration des infrastructures rurales et des capacités liées au commerce en vue de l'accès aux marchés	<ul style="list-style-type: none"> • En réajustant son initiative pour Eradiquer la faim en Afrique, le financement prévu par le Gouvernement des Etats-Unis au titre de l'initiative FY 2005 s'élève à 47 millions de dollars. Les activités porteront entre autres sur le soutien au renforcement de l'agro-industrie et au développement des marchés • Soutien du FIDA en vue du renforcement des capacités des organisations communautaires pour accroître leurs liens avec les marchés et influencer les orientations politiques 	USAID, FIDA, Société civile

	<p>Pilier 3 : Augmenter l'approvisionnement en denrées alimentaires et réduire la faim</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Examen et identification des systèmes de réserves de denrées alimentaires à l'échelle du continent qui permettraient au gouvernement d'identifier et de mettre en place des systèmes de réserves alimentaires appropriés dans le cadre élargi d'un système intégré de sécurité alimentaire ; • En collaboration avec le PAM, mettre en place un programme d'alimentation scolaire sur la base de produits locaux dans neuf pays pilotes 	<p>CER, Etats membres, PAM, FAO</p>
	<p>Pilier 4 : Recherche agricole, diffusion et adoption de technologies</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La Banque mondiale a initié la préparation du Programme de productivité agricole multi pays au sein de la SADC, de la CEDEAO et de la CEEAC 	<p>CER, Banque mondiale, FARA</p>
	<p>Mise en œuvre de l'allocation de 10% des budgets nationaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Un capital de lancement d'un montant de 348 000 dollars a été reçu de la Banque mondiale pour la mise en place d'un système de suivi pour contrôler cet engagement. Les fonds serviront à recruter des consultants qui fourniront des services consultatifs techniques en vue d'évaluer la situation/procéder à l'inventaire des comptes et des pratiques d'établissement de rapports dans les pays choisis 	<p>Etats membres, Banque mondiale, FAO</p>

16. Les Communautés économiques régionales (CER)

Plusieurs Communautés économiques régionales ont déjà mis en oeuvre certaines des initiatives destinées à harmoniser les politiques agricoles et les politiques portant sur les questions transfrontalières, telles que les maladies et les parasites, ou celles relatives à l'usage à long terme des ressources naturelles transfrontalières, telles que les ressources en eau et les ressources halieutiques. La coopération entre pays pour l'intégration des ressources en eau a été encouragée. Par exemple, le protocole de la Communauté de développement de l'Afrique australe sur les systèmes de partage des ressources en eau représente un modèle de ce qui peut être fait, si les pays coopèrent dans le domaine de leurs ressources communes en eau. D'autres modèles portent, entre autres, sur l'Initiative du Bassin du Nil et sur un certain nombre d'autres administrations des bassins fluviaux tels que ceux du Niger et du Lac Tchad.

17. Les Communautés économiques régionales comme le Marché commun pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe (COMESA) et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ont mis en place leurs politiques agricoles communes (PAC). Celle du COMESA a été adoptée en 2002. Avec l'aide de la FAO essentiellement, presque toutes les CER, notamment le COMESA, le CEDEAO, l'UEMOA, la CEEAC, l'UMA et la SADC, l'UEMOA, la CEEAC, l'UMA et la SADC tentent de trouver des solutions aux problèmes de la sécurité alimentaire au niveau régional, afin de compléter et de renforcer les politiques et programmes nationaux, en examinant les questions à caractère régional afin d'améliorer l'accès aux marchés aux niveaux régional et international grâce

à : l'harmonisation des législations, conformément aux normes de qualité et de sécurité alimentaires de la FAO (Codes alimentaires), aux normes phytosanitaires de la Convention internationale de la protection des plantes et aux normes zoosanitaires de l'Organisation mondiale de la santé animale ; et à l'examen des questions liées aux tarifs, aux obstacles techniques au commerce et aux aspects des droits de propriété intellectuelle liés au commerce (ADPIC).

2.2 Initiatives et interventions des Partenaires de développement et des organisations spécialisées

18. Développer et promouvoir les produits agricoles stratégiques

En raison de l'incidence de plus en plus grande de la faim due à l'augmentation de la population et à la baisse de la productivité agricole, l'Afrique a enregistré une hausse progressive des importations de denrées alimentaires au cours de ces dernières années. D'une part, les importations de produits agricoles ont augmenté plus vite que les exportations depuis les années 60, et l'Afrique en tant que continent a été une région importatrice nette de produits agricole depuis les années 80. Par ailleurs, la part de l'Afrique dans les exportations mondiales de produits agricoles a connu une diminution constante, passant de 8% en 1971-1980 à 3,4% en 1999-2000. Les pays africains devront faire beaucoup plus d'efforts pour renverser cette tendance. Dans le cadre du programme du NEPAD sur l'agriculture, l'environnement et la gestion des ressources naturelles, des efforts sont en cours dans le cadre du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique et du Plan d'action pour l'environnement en vue

d'élaborer et de définir des programmes qui contribueront à renverser cette tendance.

19. Dans ce contexte, le consensus veut que l'Afrique, mette l'accent et donne la priorité aux produits stratégiques aux niveaux sous-régionaux. Ces produits devraient consister en ceux que l'Afrique importe en grandes quantités ainsi qu'en produits de base que l'Afrique exporte et qu'elle importe par la suite en grandes quantités sous forme de produits finis (tels que le coton, le café, le cacao). Entre autres, les critères d'identification des produits de base stratégiques sont : les produits de base qui jouent un rôle important dans le panier de la ménagère en Afrique, tels que le riz, le maïs, le blé, le sucre, la viande, les produits laitiers (le lait) ; les produits de base africains qui pèsent sensiblement dans la balance commerciale de la région, en raison des coûts élevés des importations qui doivent compenser le déficit entre la production et la demande de l'Afrique ; et les produits de base africains qui ont un fort potentiel de production mais qui ne sont pas encore exploités en raison d'obstacles au niveau national qui sont essentiellement d'ordre structurel et d'obstacles dus aux politiques, ainsi qu'aux contraintes étrangères résultant des pratiques et des mesures agricoles injustes des partenaires commerciaux étrangers de l'Afrique.

20. Développer le sous-secteur des productions animales

L'Institution internationale de recherche sur le bétail (ILRI) en collaboration avec ses partenaires a, dans le domaine de la réduction de la pauvreté, axé ses travaux et sa recherche dans le domaine de la production animale sur la protection du bétail, le renforcement de la productivité animale et

l'amélioration des opportunités commerciales. D'intenses travaux de recherche sont en cours pour promouvoir l'adoption de nouvelles technologies, améliorer les outils et les stratégies pour leur diffusion et leur adoption, et la plupart de ces travaux ont pour but d'étudier les obstacles et les possibilités dans le domaine de la production animale en Afrique. L'ILRI a également mis en place une banque de ressources génétiques qui présente un grand avantage pour le sous-secteur de la production animale en Afrique.

21. Des travaux importants sur le sous-secteur de la production animale sont effectués par le Bureau interafricain de l'UA pour les ressources animales (IBAR) en partenariat avec les partenaires de développement tels que le Département pour le développement international (DFID), l'Agence des Etats-Unis pour le développement international (USAID), l'Union européenne (UE) et de nombreux autres. Certains programmes ont donné des résultats spectaculaires dans le domaine du développement de la santé animale, en particulier, la santé animale et l'épidémiologie participative à base communautaire. Parmi certains des résultats obtenus, on peut citer : la création d'un environnement favorable pour des services de santé animale en faveur des pauvres ; les méthodes appropriées pour l'évaluation et la surveillance de la maladie ; l'établissement de liens entre le développement et la gestion des conflits ; et le changement des normes internationales en vue d'améliorer l'accès aux marchés pour les éleveurs africains.

22. Un élément très important des activités en cours au niveau de IBAR/UA avec les partenaires de développement a trait aux normes commerciales pour la production animale. Les normes internationales de

santé animales visent à faciliter des échanges sains de bétail et de produits du bétail. Celles-ci sont fixées par l'Office international des épizooties (OIE) dans le cadre de l'Accord sanitaire et phytosanitaire de l'Organisation mondiale du commerce et enregistrées dans le code terrestre de la santé animale de l'OIE. De nombreux pays investissent à présent dans l'éradication des maladies du bétail et sont entrain de créer des zones indemnes de maladies afin de promouvoir les échanges commerciaux et d'en bénéficier. En raison du caractère endémique des maladies du bétail dans la plupart des pays africains, les marchés internationaux du bétail et des produits du bétail ne sont pratiquement pas accessibles. IBAR/UA en partenariat avec la FAO et de nombreux autres acteurs principaux recherchent d'autres initiatives possibles et acceptables dans le domaine sanitaire et phytosanitaire et du commerce de bétail. Pour que l'Afrique puisse bénéficier et tirer profit du commerce du bétail, il faut nécessairement renforcer sa présence et son engagement.

23. Développer les ressources en eau

De nombreux partenaires de développement ont mis en œuvre plusieurs initiatives pour trouver des solutions aux problèmes des ressources en eau en Afrique. La Banque africaine de développement a mis en place l'Initiative rurale d'approvisionnement en eau et d'assainissement pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement en ce qui concerne l'approvisionnement en eau et l'assainissement dans les zones rurales en Afrique. La Banque est actuellement engagée dans la mobilisation des ressources financières en vue de sa mise en œuvre. La BAD a également accepté d'abriter le Centre africain des ressources en eau

de AMCOW et de lui fournir un appui administratif et autre. Plusieurs partenaires, à savoir, les Pays-Bas, le Canada, l'Allemagne, la Commission européenne et la France se sont engagés à apporter une contribution significative au Centre, en dehors de leurs mécanismes bilatéraux avec les États membres pour le développement du secteur des ressources en eau.

Encadré 3 : Fonds africain de facilitation de l'eau

A l'issue de la réunion sur la « *Promotion du développement des ressources en eau en Afrique* », organisée en 2001 à Abidjan, par la Banque africaine de développement, un groupe de travail composé de l'UA, de la BAD, de la CEA et d'autres institutions de l'ONU, de la Banque mondiale, des CER, du Partenariat mondial de l'eau (GWP), et de quelques organisations de la société civile et non gouvernementales, a été mise en place. Le groupe de travail avait pour objectif de lancer et de promouvoir des activités et des programmes visant à accélérer le rythme de l'investissement dans le secteur de l'eau en Afrique. C'est dans ce cadre que le Fonds africain pour les ressources en eau (AWF) a été établi.

Le Fonds africain pour les ressources en eau a pour but *de contribuer aux efforts visant à réduire la pauvreté et à promouvoir le développement durable en Afrique*, en renforçant la capacité du continent à accéder aux financements et à en améliorer l'utilisation. Cet objectif devrait être réalisé dans le cadre de la vision de l'eau de l'Afrique à l'horizon 2025, de son cadre d'action, et du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Le Fonds a entre autres objectifs de : créer un environnement propice pour attirer l'investissement en vue de développer le secteur de l'eau et réaliser des investissements utiles et stratégiques dans ce secteur en Afrique.

Etant donné les objectifs susmentionnés, l'AWF devrait soutenir les programmes prioritaires et les actions convenus par la Conférence des ministres africain chargés de l'eau (AMCOW) et les partenaires, y compris : l'adoption, dans le cadre de la formulation des politiques, d'une approche intégrée de gestion des ressources en eau, en particulier au niveau national ; la gestion rigoureuse des sources communes d'eau ; la satisfaction des besoins essentiels d'approvisionnement en eau et d'assainissement, ainsi que la réalisation de la sécurité alimentaire et la création d'un environnement durable.

Tous les Etats membres de l'UA et les institutions régionales peuvent bénéficier des

services de ce Fonds. Des efforts de mobilisation de ressources ont été possibles grâce aux engagements pris par des bailleurs de fonds dont : la Hollande, le Canada, l'Allemagne, la BAD, la Commission européenne et la France. D'autres négociations sont en cours avec les pays du Nord.

La BAD a mis en place un fonds spécial qui recueillera les ressources du Fonds africain qui seront gérées séparément des opérations normales de la Banque. Un Conseil d'administration de ce Fonds, chargé d'orienter ses opérations, d'approuver les domaines d'intervention et d'examiner le rapport annuel sur les activités financées par le fonds, a été créé. Il compte treize membres dont des partenaires divers comme l'AMCOW, la BAD, le NEPAD, l'ONU-Eau/Afrique et des bailleurs de fonds.

24. Par ailleurs, l'Union européenne a créé un Fonds pour la gestion des ressources en eau pour appuyer les activités de développement dans le secteur de l'eau en Afrique et d'autres régions du monde en développement, tandis que l'organe ONU-Eau/Afrique et le PNUE ont œuvré en étroite collaboration pour soutenir l'AMCOW et la Conférence des ministres africains chargés de l'environnement (AMCEN), dans le cadre de la mise en œuvre des activités liées à l'eau en Afrique. Le plan de la Banque mondiale concernant les objectifs du millénaire pour le développement (OMD) relatif à l'eau et à l'assainissement, l'initiative communautaire pour la gestion de l'eau du PNUD, l'initiative pour la gestion des ressources en eau de l'Union européenne et d'autres initiatives parrainées par l'UNICEF sont en cours, en vue de renforcer le développement de ce secteur dans les Etats membres de l'Union africaine.

24. Développer les infrastructures et les nouvelles technologies de l'information au niveau communautaire

L'Afrique devrait investir dans les infrastructures au niveau régional si elle veut participer de manière effective à l'économie mondiale et en bénéficier pleinement à travers la promotion des échanges commerciaux. À cet effet, les Chefs d'Etat et de gouvernement africains ont, dans le cadre des initiatives du NEPAD, souligné que le secteur de l'infrastructure, y compris celle de l'énergie, de l'eau et des services sanitaires, du transport et des technologies de l'information et de la communication (TIC), est du

nombre des secteurs prioritaires majeurs d'intervention. Une corrélation existe par ailleurs entre le secteur de l'infrastructure et le secteur agricole.

26. À la demande du NEPAD, la Banque africaine de développement (BAD) a fourni l'assistance technique et des services consultatifs dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative et a spécifiquement donné le mandat de chef de file pour le développement de l'infrastructure au groupe de la banque. L'encadré 4 illustre le progrès réalisé jusqu'ici dans la mise en œuvre du programme de développement de l'infrastructure.

Encadré 4 : Mise en œuvre du programme de développement des infrastructures par la Banque africaine de développement

Le groupe de la Banque africaine de développement a élaboré une approche à deux volets pour le programme du NEPAD relatif aux infrastructures, à savoir, un plan d'action à court terme (STAP) pour le lancement du processus et un plan à moyen et à long terme (MLTSF) définissant un cadre pour le développement des infrastructures en Afrique à moyen et à long terme. Ces deux plans doivent être mise en œuvre parallèlement. Le STAP a été élaboré en consultation avec les Communautés économiques régionales (CER), l'UA et les partenaires de développement.

Les caractéristiques majeures du STAP sont, entre autres :

- Une portée sous-régionale et continentale couvrant 120 projets/programmes pour la période 2002-2007 dans le domaine de l'énergie, du transport, de l'eau et de l'assainissement, ainsi que les secteurs de la technologie de l'information et de la communication (TIC) ;
- Les projets du STAP s'articulent autour d'un fort élément de facilitation propre à créer un environnement propice pour un développement accéléré et à renforcer les infrastructures à travers le continent. Ils mettent l'accent sur les mesures politiques, réglementaires et institutionnelles permettant d'assurer l'efficacité des infrastructures régionales existantes et envisagées.

Jusqu'ici, et dans le cadre du programme de développement des infrastructures, un certain nombre de projets du STAP ne sont que dans la phase de mise en œuvre. La BAD a financé 12 de ces projets dont un secteur privé et 9 études pour un montant total de 520 millions de \$ EU financé par le groupe de la Banque, et un projet de renforcement des capacités. Dans la liste des projets effectués avec l'appui de la BAD figurent des composantes d'un certain nombre de projets majeurs, comme la décision de Yamoussoukro, les groupements, le projet de promotion des routes et l'initiative du bassin du Nil dans le cadre des secteurs de l'eau et de l'énergie. Une histoire remarquable encourageante est la réalisation du projet de canalisation de gaz entre l'Afrique du sud et le Mozambique et du projet du Maroc portant sur le renforcement des interconnexions du réseau électrique (dont environ 43.7 pour cent sont déjà réalisés).

D'autres partenaires du développement tels que la Banque mondiale, l'Union européenne, la France, la BADEA et la Banque de développement de l'Afrique australe (DBSA) participent également à l'élaboration et au financement des projets du STAP.

Source : Banque africaine de développement, 2005

27. Recherche et technologie

Dans le cadre du Programme global pour le développement de l'agriculture en Afrique (CAADP), l'objectif fixé est l'augmentation du rendement agricole annuel de 6 pour cent. L'on s'attend à ce que les améliorations de la productivité permettent de contribuer pour 3 pour cent environ, le reste devant provenir d'un investissement accru. Pour ce faire, d'importants investissements sont nécessaires dans le domaine de la recherche agricole, des systèmes de vulgarisation, d'éducation et des réformes institutionnelles en vue d'améliorer l'efficacité et la rentabilité des dépenses en matière de recherche et de vulgarisation. Toutefois, la réalité en Afrique est que la plupart des activités de recherche sont encore effectuées par les institutions nationales de recherche agricole (NAR), tandis que la contribution des universités et du secteur privé reste minimale dans ce cadre.

28. En vue de renforcer les activités des institutions nationales de recherche (NAR), des efforts louables sont déployés dans le cadre des programmes de recherche, en partenariat et en collaboration avec ces institutions et d'autres organismes régionaux de recherche tels que le Conseil africain de l'Afrique de l'Ouest et du Centre pour la recherche et le développement (WECARD), l'Association pour le renforcement de la recherche agricole en Afrique centrale et de l'Est (ASARECA), et Ressources alimentaires, agricoles et naturelles de la SADC, (SADC/FANR). Ces organismes ont pour objectif de renforcer l'efficacité et la rentabilité de la recherche agricole dans les sous régions. Ils entreprennent, dans le domaine de la science et de la technologie, des initiatives visant à promouvoir la croissance économique par le truchement d'une productivité agricole accrue et des échanges commerciaux. Au niveau continental, ils sont coordonnés au niveau du Forum pour la recherche agricole en Afrique (FARA), un organe majeur du programme de développement de la recherche et de la technologie en Afrique. A l'heure actuelle, le programme de partenariat du FARA est entrain de mettre en œuvre les projets suivants: le Programme du défi de l'Afrique subsaharienne (SSA-CP) qui vise à introduire et à internaliser une nouvelle approche dans la recherche agricole pour le développement ; Renforcer la capacité scientifique et institutionnelle de l'Afrique (BASIC) ; Diffusion de nouvelles technologies agricoles en Afrique (DONATA) ; le Programme de la productivité agricole multi pays (MAPP) qui vise à garantir des ressources adéquates pour les mécanismes agricoles africains de recherche en vue d'effectuer les réformes et les investissements nécessaires ; et le Système régional

d'information agricole qui vise à favoriser l'accès aux informations et leur échange entre les principaux acteurs.

29. D'autres programmes en matière de recherche et de technologie mises en oeuvre en partenariat comprennent des initiatives de la Fondation africaine de technologie agricole (AATF), un partenariat public privé conçu pour répondre aux besoins de ressources des fermiers pauvres en Afrique subsaharienne. Les secteurs de concentration sont, entre autres: la lutte contre le striga qui attaque les cultures céréalières, les insectes résistants qui détruisent les cultures de maïs en Afrique, l'amélioration de la qualité alimentaire du maïs et du riz, la lutte contre la sécheresse persistante en vue d'accroître la productivité céréalière et de manioc, etc. Le « Nouveau riz pour l'Afrique »-NERICA, développé par l'Association pour le développement du riz en Afrique de l'Ouest (WARDA), est du nombre des succès enregistrés dans le développement des technologies en Afrique.

30. Systèmes d'alerte rapide

De nombreux types de systèmes d'alerte rapide ont été développés aux niveaux mondial, sous-régional et national en tant qu'outils utiles permettant de fournir d'importantes informations sur divers thèmes et dans différents secteurs, y compris les variations climatiques, la famine, la sécheresse, la production alimentaire/du bétail et les ressources disponibles, etc. Le sous-secteur africain de l'agriculture et de l'alimentation a ainsi bénéficié du Système mondial d'information et d'alerte rapide de la FAO (GIEWS). Le GIEWS est une source majeure d'informations sur la production et la sécurité alimentaires dans les pays africains. De plus, ce système a servi de base pour les données régionales, sous-régionales et nationales sur la sécurité alimentaire dont les informations ont été utilisées pour l'analyse, la présentation et la diffusion des informations sur la sécurité alimentaire.

31. Le Système mondial d'informations et d'alerte rapide de la FAO soutient également les initiatives nationales et régionales en vue d'accroître les informations sur la production alimentaire et sur les systèmes d'alerte rapide dans ces régions. Au cours de la période où le nombre de situations d'urgence alimentaire était croissant, le GIEWS n'a pas cessé de fournir les informations les plus actuelles et les plus précises aux organes de décision et aux agences de secours à travers le monde, y compris en Afrique.

32. À travers le monde, l'expérience a montré qu'il ne suffit pas de disposer d'un dispositif d'alerte rapide efficace parce qu'il ne garantit pas une réponse et une intervention immédiates. En Afrique, nombre de personnes sont encore menacées par la famine, la faim, et la malnutrition. Dans une large mesure, des ressources alimentaires ne sont pas toujours mobilisées et suffisantes et/ou parviennent tard pour sauver des vies. Afin de s'assurer d'une prise de mesure opportune et appropriée, le programme d'alerte rapide du Programme alimentaire mondial (PAM) met l'accent sur la préparation aux situations d'urgence et sur les mécanismes de réduction des catastrophes.

2.3 Initiatives et contributions du secteur privé, de la société civile et de la diaspora

33. La Commission de l'Union africaine reconnaît le rôle important assuré par la société civile, le secteur privé et la diaspora dans le cadre de la mise en valeur des ressources agricoles et en eau sur le continent africain. De nombreux efforts concertés sont déployés aux niveaux national, sous-régional, régional et mondial. En vue de renforcer le soutien à la cause de l'Afrique, des efforts sont de même effectués dans le cadre des fora internationaux pour promouvoir la prise de politiques saines et la lutte contre les politiques/ interventions défavorables à la mise en valeur des ressources agricoles et des ressources en eau de l'Afrique. D'autres mesures comprennent des consultations menées aux niveaux régional et national afin de porter à la connaissance des décideurs, des informations provenant de la base et nécessaires pour l'élaboration de politiques ou d'interventions valables et bénéfiques pour les masses et les pauvres, y compris les petits fermiers, les femmes et les organisations de jeunes et d'autres groupes communautaires.

34. La mise en valeur des ressources agricoles et en eau nécessite la participation active du secteur privé seule ou en partenariat avec les gouvernements. Le manque d'une participation dynamique du secteur privé en vue de renforcer et d'améliorer la production et la productivité agricoles a résulté au faible rendement de ce secteur dans la région. L'émergence des chaînes multinationales majeures, en particulier dans le domaine du commerce des intrants agricoles et des produits alimentaires, contrôlant de ce fait la valeur de toute la chaîne verticale de la ferme au marché et au consommateur, est une réalité. Il convient donc que les petits opérateurs qui sont prédominants en Afrique s'organisent en partenariats solides pour faire face à cette situation.

III. PLAN D'ACTION POUR ACCÉLÉRER LA MISE EN ŒUVRE DE LA DÉCLARATION

3.1 Survol du plan d'action

35. En collaboration et en consultation avec quelques Etats membres et partenaires du développement, y compris la FAO, le PAM, le FIDA, la BAD, la CEA, l'Institut international de recherche en matière de politiques alimentaires (IFPRI) et le PNUE, la Commission de l'Union africaine a élaboré un plan d'action visant à accélérer la mise en œuvre de la déclaration de Syrte. Le plan figurant au Tableau III.1 comporte toutes les décisions préconisées dans la déclaration de Syrte et de vastes domaines d'actions et d'activités en vue de la mise en œuvre de ladite déclaration d'ici 2015 et au-delà éventuellement.

36. Vingt-trois (23) décisions de la déclaration de Syrte présentées dans le plan sont considérées comme de vastes domaines d'actions à mettre en œuvre entre le court terme (horizon 2007) et le moyen et le long terme (horizon 2015). Un certain nombre de ces décisions sont déjà incorporées dans le Plan stratégique à l'horizon 2007 de la Commission de l'UA (Tableau II.1). Toutefois, certaines de ces activités ont dû être suspendues par manque de fonds. Le Secrétariat du NEPAD est également entrain de mettre en œuvre une de ces décisions (Tableau II.2). En se basant sur ces décisions, le plan prévoit de vastes activités à effectuer dans le cadre des activités spécifiques sous-régionales et continentales. Les activités définies dans le plan tiennent compte des processus en cours des partenaires du développement et d'autres organismes locaux et internationaux spécialisés.

Les résultats escomptés pour chaque activité prévue dans les décisions sont une indication de la mesure des réalisations attendues.

37. Les délais de mise en œuvre de l'ensemble du plan d'action cadrent avec la réalisation de l'objectif stratégique à moyen et à long terme de la Commission de l'Union africaine de réaliser *l'intégration continentale* d'ici 2015, certaines activités étant susceptibles de se poursuivre au-delà de cette date.. Toutefois, le plan porte sur des activités qui ont été élaborées pour le court terme, c'est-à-dire d'ici 2007, certaines activités pouvant se poursuivre au-delà du moyen et du long terme. Les activités à court terme, qui lancent le processus de mise en œuvre du plan, porte, en partie, sur l'objectif stratégique à court terme de la Commission.

38. De plus, la Commission de l'UA reconnaît qu'il est nécessaire que les divers acteurs et les principaux partenaires déploient d'énormes efforts concertés en vue de la mise en œuvre du plan d'action. À cet effet, des partenaires éventuels ont été proposés dans le cadre de chaque décision majeure. Bien que la colonne des partenaires éventuels ne soit pas exhaustive, elle indique cependant des partenaires avec lesquels la Commission a déjà collaboré.

39. De manière générale, la Commission assurera la coordination et le suivi du processus de mise en œuvre du plan. Il convient toutefois de noter que davantage de travail doit être effectué, s'agissant en particulier des décisions que la Commission de l'UA n'a pas encore incorporées dans la Plan stratégique à court terme à l'horizon 2007, afin d'élaborer, dans les détails, les activités qui seraient mises en œuvre à moyen et à long termes, en collaboration avec les partenaires et les agences techniques appropriées. C'est pour cette raison que le coût total de l'ensemble du plan d'action n'est pas indiqué.

Tableau III.1 : Plan de mise en œuvre de la Déclaration de Syrte pour la période 2015 et au-delà

Décisions du Sommet	Activités concrètes	Activités spécifiques	Calendrier		Résultats escomptés	Partenaires éventuels et coût initial indicatif
			Jusqu'en 2007	Jusqu'en 2015 et au-delà		
1. Développement et production des produits agricoles stratégiques et autres activités économiques clefs	1. Mettre en place des critères de définition des « produits stratégiques » 2. Mettre en place des programmes pour les produits adaptés à la région	Etude en vue de l'identification des produits et mise en place des programmes pour ces produits	X		Identification des produits stratégiques Programmes propres à la région pour le développement des produits mis au point	NEPAD, CER, FARA, BSR, FAO 150 000 dollars
		Séminaires régionaux avec les CER pour examiner le rapport de l'étude et proposer des recommandations	X			
		Présentation des recommandations aux organes pertinents de l'UA	X			

Décisions du Sommet	Activités concrètes	Activités spécifiques	Calendrier		Résultats escomptés	Partenaires éventuels et coût initial indicatif
			Jusqu'en 2007	Jusqu'en 2015 et au-delà		
2. Développement des productions animales, notamment grâce à l'amélioration pâturages naturels et à la distribution des produits vétérinaires et des ressources génétiques	1. Evaluer les programmes de production animale existants (notamment la distribution des produits vétérinaires et des ressources génétiques). En mettant l'accent sur les régions où les productions animales prédominent	Inventaire et évaluation des programmes existants (ex. IBAR/UA, ILRI, etc.) et recommandations pour de nouveaux	X		Evaluation des programmes de productions animales existant, notamment les systèmes de distribution pour les produits vétérinaires et les ressources génétiques Mise en place de programmes complémentaires	CER, ILRI et BSR 120 000 dollars
			X			
		Séminaire pour examiner le rapport d'étude et proposer des recommandations	X			

Décisions du Sommet	Activités concrètes	Activités spécifiques	Calendrier		Résultats escomptés	Partenaires éventuels et coût initial indicatif
			Jusqu'en 2007	Jusqu'en 2015 et au-delà		
	<p>2. Demander des études complémentaires le cas échéant</p> <p>3. Mettre en place des programmes appropriés pour le développement des productions agricoles</p>	Présentation des recommandations aux organes pertinents de l'UA	X		pour la production animale et les systèmes de distribution des produits vétérinaires et des ressources génétiques	
3. Développement des ressources halieutiques, systèmes de stockage de préservation,	1. Identifier les régions qui présentent des avantages comparatifs	Etude destinée à identifier les régions, les obstacles et à élaborer des programmes	X		Identification des régions ayant des avantages comparatifs	NEPAD, y compris les CER et les BSR, les agences pertinentes de

Décisions du Sommet	Activités concrètes	Activités spécifiques	Calendrier		Résultats escomptés	Partenaires éventuels et coût initial indicatif
			Jusqu'en 2007	Jusqu'en 2015 et au-delà		
d'équipement, de transformation et de distribution, etc.	2. Identifier les obstacles 3. Mettre en place des programmes qui traitent de l'ensemble de la chaîne de production	Séminaire à l'intention des experts en ressources halieutiques conjointement avec les CER pour examiner le rapport de l'étude et proposer des recommandations <hr/> Présenter pour examen les recommandations aux organes pertinents de l'UA		X	Identification des obstacles aux industries de la pêche en Afrique Elaboration des programmes (toute la chaîne de production) pour le développement des ressources halieutiques	l'ONU 150 000 dollars

Décisions du Sommet	Activités concrètes	Activités spécifiques	Calendrier		Résultats escomptés	Partenaires éventuels et coût initial indicatif
			Jusqu'en 2007	Jusqu'en 2015 et au-delà		
4. Promouvoir le développement du matériel agricole, d'élevage et de pêche	1. En collaboration avec la Fao et sur la base du concept théorique relatif à « la révision de la mécanisation agricole... », entreprendre un examen/évaluation en vue du développement et de la mise en œuvre d'une « Initiative pour la mécanisation de l'agriculture en Afrique »	<p>En collaboration avec la FAO, élaborer les termes de référence et réaliser une vaste étude</p> <p>Examiner les résultats lors des réunions d'experts</p>	X	X	Rapport sur les résultats et recueil des recommandations sur les meilleures innovations en vue d'améliorer la production agricole	<p>Fondation des technologies (AATF)</p> <p>200 000 dollars)</p>

Décisions du Sommet	Activités concrètes	Activités spécifiques	Calendrier		Résultats escomptés	Partenaires éventuels et coût initial indicatif
			Jusqu'en 2007	Jusqu'en 2015 et au-delà		
	<p>2. Elargir l'étude pour y inclure l'équipement/la mécanisation de l'élevage et de la pêche</p> <p>3. L'étude évaluera les facteurs qui encouragent l'accès de ces installations aux sous-secteurs de l'élevage et de la pêche</p>	Faire des recommandations en vue des actions destinées à la mise en œuvre de l'Initiative				
5. Renforcer les centres d'excellence et/ou des réseaux et en créer pour les cultures, l'élevage,	1. Evaluation des institutions régionales et sous-régionales et de leur spécialité (agriculture,	Etude pour évaluer les centres d'excellence africains (personnel, ratios, recherches, etc.)	X		Inventaire des centres africains d'excellence dans les domaines de l'agriculture, de	NEPAD, CER, FARA

Décisions du Sommet	Activités concrètes	Activités spécifiques	Calendrier		Résultats escomptés	Partenaires éventuels et coût initial indicatif
			Jusqu'en 2007	Jusqu'en 2015 et au-delà		
la sylviculture, la pêche, la gestion de l'eau et de l'environnement, etc..	<p>environnement et ressources naturelles).</p> <p>2. Déterminer le centre d'intérêt de chaque centre/institution</p> <p>3. Identifier les besoins de ces centres</p>	<p>Séminaires régionaux pour examiner l'évaluation et,</p> <ul style="list-style-type: none"> - s'accorder sur les domaines de spécialisation - adopter des politiques en vue de la collaboration - adopter les programmes de renforcement <p>Soumettre les recommandations aux organes pertinents de l'UA</p>	X		<p>l'environnement et des ressources naturelles</p> <p>Identification des centres axés sur les domaines de spécialisation</p> <p>Mise en place de programmes pour le renforcement des centres</p>	180 000 dollars

Décisions du Sommet	Activités concrètes	Activités spécifiques	Calendrier		Résultats escomptés	Partenaires éventuels et coût initial indicatif
			Jusqu'en 2007	Jusqu'en 2015 et au-delà		
6. Renforcer les banques de ressources génétiques pour l'agriculture et l'élevage et enregistrer les droits de propriété industrielle	1. Evaluer la situation actuelle et la disponibilité des banques des ressources génétiques et identifier leurs points forts et leurs points faibles 2. Déterminer les ressources génétiques additionnelles à préserver le cas échéant 3. Evaluer les systèmes des droits de propriété intellectuelle existants et proposer des politiques pour les régions	Etude en vue de l'évaluation des ressources existantes et suggestions pour de nouvelles le cas échéant	X	X	Inventaire et évaluation des ressources génétiques existantes. Identification des ressources génétiques additionnelles. Mise en place des politiques et réglementations pour l'utilisation des ressources et les droits de propriété intellectuelle	CER, ILRI, FARA, BSR et NARS 90 000 dollars
		Séminaire d'experts pour examiner le rapport des consultants et proposer des recommandations (notamment des politiques pour les droits de propriété intellectuels)				
		Soumettre les recommandations aux organes pertinents de l'UA				

Décisions du Sommet	Activités concrètes	Activités spécifiques	Calendrier		Résultats escomptés	Partenaires éventuels et coût initial indicatif
			Jusqu'en 2007	Jusqu'en 2015 et au-delà		
7. Systèmes d'alerte rapide au niveau régional et création là où il n'en existe pas et coordination au niveau continental	1. Evaluer les systèmes régionaux existants 2. Faire des recommandations pour améliorer ce qui existe et pour créer de nouveau là où il n'en existe pas 3. Faire des recommandations pour la coordination au niveau continental	Evaluer les systèmes régionaux d'alerte rapide	X		Réalisation de l'évaluation des systèmes d'alerte rapide existants	CER, UE, FAO, PAM 500 000 dollars
		Organiser avec les CER un séminaire pour étudier le rapport d'évaluation et faire des recommandations	X		Recommandations pour améliorer les systèmes d'alerte rapide et propositions pour la création de nouveau	
		Soumettre les recommandations aux organes pertinents de l'UA	X		Mise en place des stratégies pour la coordination au niveau continental	

Décisions du Sommet	Activités concrètes	Activités spécifiques	Calendrier		Résultats escomptés	Partenaires éventuels et coût initial indicatif
			Jusqu'en 2007	Jusqu'en 2015 et au-delà		
8. Etablir un réseau d'information dans le domaine de la production agricole pour la sécurité alimentaire et le commerce	1. Déterminer les besoins en information 2. stratégies pour l'établissement de réseaux 3. Assurer la liaison entre le réseau d'information et la formulation des politiques	Faire une étude pour déterminer les besoins en information et les stratégies pour créer un réseau d'information	X		Identification des besoins en information pour la sécurité alimentaire et les marchés. Mise en place des stratégies pour la création d'un système d'information	NEPAD, CER, FAO 150 000 dollars
		Séminaire pour examiner le rapport d'étude et faire des recommandations		X		
		Soumettre les recommandations aux organes pertinents de l'UA		X		
9. Soutenir AMCOW, AMCEN et la Conférence des ministres africains de l'agriculture et	Entreprendre des consultations avec les parties intéressées pour une bonne intégration de AMCOW, de AMCEN	Organiser des réunions interdépartementales au niveau de la Commission pour mettre en place une feuille de route	X		AMCOW, AMCEN et Ministres de l'agriculture intégrés en tant	AMCOW, AMCEN, PNUE, FAO

Décisions du Sommet	Activités concrètes	Activités spécifiques	Calendrier		Résultats escomptés	Partenaires éventuels et coût initial indicatif
			Jusqu'en 2007	Jusqu'en 2015 et au-delà		
adapter leurs mandats afin de les intégrer aux activités des comités techniques spécialisés	et de la Conférence des ministres africains de l'agriculture aux activités des comités techniques spécialisés de l'UA	Organiser une réunion avec les bureaux de AMCOW, AMCEN et de la Conférence des ministres africains de l'agriculture pour finaliser les arrangements Soumettre les propositions à la Conférence au Sommet de l'UA	X X		que Comités techniques spécialisés de l'UA	25 000 dollars
10. Encourager la conclusion d'accords bilatéraux sur la gestion des ressources communes en eau	Encourager et faciliter la coopération pour une gestion intégrée des ressources en eau transfrontalières	Demander la réalisation d'une étude pour examiner les accords existants et mettre en place un modèle de coopération pour la gestion des ressources communes en eau	X		Adoption d'un accord -cadre type de gestion des ressources communes en eau et disponibles en tant que référence pour la négociation	NEPAD, CER, Vision africaine de l'eau – ONU, UE, CEA, BAD

Décisions du Sommet	Activités concrètes	Activités spécifiques	Calendrier		Résultats escomptés	Partenaires éventuels et coût initial indicatif
			Jusqu'en 2007	Jusqu'en 2015 et au-delà		
		Organiser une réunion au niveau continental des experts, y compris AMCOW et Vision africaine de l'eau – ONU pour examiner et convenir d'un cadre de coopération	X		des futurs accords transfrontaliers	150 000 dollars
		Soumettre pour examen et adoption les résultats aux organes de l'UA	X			
		Réunion des pays pour examiner les besoins d'harmonisation des politiques qui tiennent comptes des questions sexospécifiques **	X	X		

Décisions du Sommet	Activités concrètes	Activités spécifiques	Calendrier		Résultats escomptés	Partenaires éventuels et coût initial indicatif
			Jusqu'en 2007	Jusqu'en 2015 et au-delà		
11. Renforcer les organisations de mise en valeur des bassins fluviaux et lacustres existants et identifier de nouveau	1. Identifier les insuffisances et les points forts des organisations de mise en valeur des bassins existants et encourager le renforcement de leurs capacités	Demander la réalisation d'une étude pour évaluer les points forts et les insuffisances des organisations de mise en valeur des bassins fluviaux/lacustres existants	X		Identification des points forts et des insuffisances des organisations existantes et mise en place d'une stratégie pour faciliter le renforcement de la gestion et des capacités institutionnelles. Identification des potentialités des organisations de mise en valeur des ressources en eau et des bassins	NEPAD, CER, PNUE, Vision africaine de l'eau-ONU, GTZ, OBF, CEA, UE 150 000 dollars
		Organiser une réunion des responsables exécutifs des organisations de mise en valeur des bassins fluviaux notamment des réunions des pays au niveau de la sous région (CER) pour examiner les propositions	X			

Décisions du Sommet	Activités concrètes	Activités spécifiques	Calendrier		Résultats escomptés	Partenaires éventuels et coût initial indicatif
			Jusqu'en 2007	Jusqu'en 2015 et au-delà		
		Organiser des conférences de donateurs pour appuyer le renforcement des capacités		X	transfrontaliers ; identification de la gestion du cadre	

Décisions du Sommet	Activités concrètes	Activités spécifiques	Calendrier		Résultats escomptés	Partenaires éventuels et coût initial indicatif
			Jusqu'en 2007	Jusqu'en 2015 et au-delà		
	2. Identifier d'autres organes de ressources en eau transfrontaliers importants non exploités et proposer un régime pour leur gestion	<p>Encourager la coopération, la coordination et l'échange d'expérience et d'enseignement entre les organisations de mise en valeur des bassins fluviaux et leur lien avec les activités de AMCOW</p> <p>Réaliser une étude pour identifier d'autres organes de mise en valeur des ressources en eau transfrontaliers ; identifier d'éventuels pays collaborateurs ; proposer un système de gestion.</p>	X	X	Acceptation de l'adhésion aux organisations des bassins respectifs.	150 000 dollars

Décisions du Sommet	Activités concrètes	Activités spécifiques	Calendrier		Résultats escomptés	Partenaires éventuels et coût initial indicatif
			Jusqu'en 2007	Jusqu'en 2015 et au-delà		
		Réunions sous-régionales (CER) pour étudier le rapport et faire des recommandations				
12. Adopter le Fonds de facilitation pour l'eau	Encourager/appuyer la mobilisation des ressources	Réunions des tables rondes des donateurs ; obtention de ressources financières auprès des Etats membres		X	Engagements financiers éventuels des donateurs et des Etats membres	NEPAD, BAD, PNUE, Vision africaine de l'eau-ONU, UE, GTZ, CEA, AMCOW
13. Mettre en place le Marché commun africain pour les produits agricoles	1. Déterminer les produits prioritaires sur lesquels l'attention devra porter 2. Déterminer les barrières aux échanges (physiques, tarifaires,	Consultation pour l'établissement d'un Marché commun	X		Déterminer les produits prioritaires pour le commerce et les barrières aux échanges	CER, la FAO a déjà annoncé une contribution de 333 000 dollars
		Séminaire pour examiner le rapport des consultants et faire des recommandations	X			

Décisions du Sommet	Activités concrètes	Activités spécifiques	Calendrier		Résultats escomptés	Partenaires éventuels et coût initial indicatif
			Jusqu'en 2007	Jusqu'en 2015 et au-delà		
	etc.) 3. Harmoniser les politiques commerciales	Soumettre les recommandations aux organes pertinents de l'UA	X		Mise en place des recommandations en vue d'harmoniser les politiques commerciales	330 000 dollars
14. Commerce intra africain des produits agricoles et halieutiques	Idem que pour les numéros 8 et 13 ci-dessus	Idem que pour les numéros 8 et 13 ci-dessus			Idem que pour les numéros 8 et 13 ci-dessus	Idem que pour les numéros 8 et 13 ci-dessus
15. Stratégies pour les industries d'exportation en vue de l'intégration régionale	1. Déterminer les obstacles au commerce 2. Encourager les échanges/secteurs de produits 3. Créer un comité des directeurs généraux des douanes pour harmoniser les			X X X		CER, partenaire de développement pertinent

Décisions du Sommet	Activités concrètes	Activités spécifiques	Calendrier		Résultats escomptés	Partenaires éventuels et coût initial indicatif
			Jusqu'en 2007	Jusqu'en 2015 et au-delà		
	politiques					
16. Développer les infrastructures, en particulier l'énergie, le transport, les routes, les communications et les nouvelles technologies de l'information et de la communication afin d'accroître la productivité et d'encourager les investissements locaux et étrangers dans ces secteurs	<p>Entreprendre une évaluation de la situation et des progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan d'action du NEPAD</p> <p>Evaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre du pilier du CAADP sur <i>l'amélioration des infrastructures et des capacités liées au commerce pour l'accès au marché</i></p>	Elaborer les termes de référence pour l'évaluation de l'étude théorique	X		Résultats de l'évaluation et recommandations pour d'autres actions	NEPAD, BAD, FIDA, autres agences pertinentes des Nations Unies et autres partenaires de développement
		En collaboration avec la Commission de l'UA, le Secrétariat du NEPAD et de la BAD faire l'inventaire des progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme sur les infrastructures	X			
		Identifier les disparités pour d'autres analyses et actions	X			
17. Coordination de la position des pays africains au sein de	1. Le personnel de l'UA basé à l'OMC à Genève devra assurer le suivi	Etablir des contacts avec le Groupe africain à Genève	X	X	L'UA devra se mettre à jour en ce qui concerne les	CER,

Décisions du Sommet	Activités concrètes	Activités spécifiques	Calendrier		Résultats escomptés	Partenaires éventuels et coût initial indicatif
			Jusqu'en 2007	Jusqu'en 2015 et au-delà		
l'OMC et des autres instances de négociations commerciales internationales	des négociations 2. Le personnel de l'UA à Bruxelles devra assurer le suivi des négociations des ACP, APE	Organiser des réunions au niveau continental le cas échéant	X	X	négociations commerciales et apporter sa contribution à travers un « groupe d'ambassadeurs africains » à Genève sur la position commune africaine	250 000 dollars
18. Cadre commun et cohérent de coopération entre le secteur public et le secteur privé afin d'attirer plus de capitaux privés dans les secteurs de l'Eau et de l'agriculture	Entreprendre une évaluation de la politique actuelle dans le domaine de l'environnement en vue d'une coopération entre le secteur public et le secteur privé dans les domaines de l'agriculture et de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> • Etudes des mesures par pays • Mise en place des recommandations • Mise en place d'un cadre d'orientation en 	X	X	<ul style="list-style-type: none"> • Etablissement de rapport sur la politique environnementale actuelle • Recommandations sur la voie à suivre • Document d'orientation 	NEPAD, FAO, CEA, IFPRI 175 000 dollars

Décisions du Sommet	Activités concrètes	Activités spécifiques	Calendrier		Résultats escomptés	Partenaires éventuels et coût initial indicatif
			Jusqu'en 2007	Jusqu'en 2015 et au-delà		
		vue de l'examen par la Conférence			cadre	
19. Promouvoir la mise en valeur des ressources humaines à travers le continent, par l'éducation, la formation, le recyclage et l'échange d'expertise	Procéder à une évaluation pour identifier les domaines où les besoins en information et en recyclage à l'intention des organisations d'agriculteurs se font sentir, en particulier chez les femmes ainsi qu'au niveau des institutions qui fournissent des services aux agriculteurs et aux ménages ruraux	Séance de réflexion sur des domaines où la Commission de l'UA pourrait être efficace	X	X	Rapport sur l'étude et recommandations	Partenaires pertinents 150 000 dollars
		Elaborer un concept d'idées et des termes de référence pour l'évaluation				
		Entreprendre l'étude				
20. Assurer l'égalité entre les hommes et les femmes dans	Intégrer les questions sexospécifiques et la gestion de l'eau dans le secteur agricole	Mener une étude pour évaluer le rôle des questions sexospécifiques dans la prise de décision	X		Mise en place des stratégies sur l'intégration des questions	CER et autres partenaires pertinents

Décisions du Sommet	Activités concrètes	Activités spécifiques	Calendrier		Résultats escomptés	Partenaires éventuels et coût initial indicatif
			Jusqu'en 2007	Jusqu'en 2015 et au-delà		
l'accès à la formation, à l'éducation, à la terre, aux ressources naturelles, aux crédits et aux programmes de développement	Promouvoir des politiques de développement qui prennent en compte les questions sexospécifiques	et l'utilisation des ressources en eau à des fins productives Séminaires à l'intention des décideurs sur les questions sexospécifiques et les ressources naturelles	X		sexospécifiques dans les programmes Rapports et recommandations	150 000 dollars
21. Mise en place de la Banque africaine d'investissement en vue d'assurer le financement des projets de développement dans les secteurs de l'agriculture et de l'eau	1. Etude en vue de la mise en place de la BAI 2. Prise en compte de tous les partenaires 3. Recommandations pour la mise en place de la BAI	Organiser des consultations avec les financiers, les investisseurs et les banquiers	X	X	Poursuivre les objectifs de l'UA en mettant à disposition des financements à court et à long terme en vue d'investissements appropriés notamment pour le secteur agricole	Partenaires de développement pertinents, notamment la CEA 100 000 dollars
22. Etude de faisabilité pour la création d'un Fonds	1. Etude relative à la création d'un FADA	Etude de faisabilité pour l'établissement d'un FADA	X		Etude de faisabilité pour l'établissement	BAD, FIDA, CEA, FAO, Banque

Décisions du Sommet	Activités concrètes	Activités spécifiques	Calendrier		Résultats escomptés	Partenaires éventuels et coût initial indicatif
			Jusqu'en 2007	Jusqu'en 2015 et au-delà		
africain pour le développement de l'agriculture	2. Faciliter l'utilisation des fonds existants	Séminaire pour l'examen du rapport d'étude et pour des propositions de recommandations	X		d'un FADA réalisé. Identification des stratégies en vue d'un meilleur accès au «fonds» existant et à leur mécanisme. Mise au point des recommandations pour l'accès aux fonds existants et pour l'établissement d'un FADA	mondiale, Etat membre 100 000 dollars
	3. Recommandations pour un nouveau fonds le cas échéant	Soumettre les recommandations aux organes pertinents de l'UA	X			
23. Mise en œuvre des programmes du NEPAD dans les	1. Elaborer une stratégie pour la mise en œuvre du CAADP	Elaborer la feuille de route pour la mise en œuvre du CAADP	X		Mise au point de la stratégie pour la mise en œuvre de	NEPAD, CER, FAO, G8, Banque

Décisions du Sommet	Activités concrètes	Activités spécifiques	Calendrier		Résultats escomptés	Partenaires éventuels et coût initial indicatif
			Jusqu'en 2007	Jusqu'en 2015 et au-delà		
secteurs de l'agriculture et de l'eau et mise en œuvre de l'allocation de 10% des budgets nationaux	2. Prendre en compte des CER et de tous les autres partenaires (secteur privé, donateurs, etc.) 3. Appliquer la stratégie de mise en œuvre du CAADP	Organiser des séminaires régionaux pour prendre en compte les partenaires et faire des recommandations	X	X	la feuille de route Acceptation par les partenaires du processus du CAADP	mondiale, BAD 600 000 dollars
		Soumettre les recommandations du séminaire aux organes pertinents	X	X		

3.2 Étapes pour le renforcement de l'appui et de la mise en œuvre du plan

40. La Commission de l'UA procèdera à la diffusion du plan en vue d'accroître le nombre de consultations grâce à une série d'ateliers ciblés de manière appropriée dont les participants proviendront d'une gamme variée de parties prenantes comprenant : des responsables des ministères de l'agriculture, de l'eau et de l'environnement, du NEPAD, des CER, de l'Organisation du bassin fluvial (RBO) et des principaux partenaires du développement.

41. Ces consultations devraient permettre à la Commission de tirer profit des suggestions de toutes les parties prenantes en vue d'en tenir compte dans le plan et l'examen à moyen terme. Elles devraient promouvoir, de manière considérable, des mesures concertées en vue de mettre en place un cadre commun, de mobiliser et de renforcer les ressources pour une assistance continue dans le cadre de la gestion des ressources en eau et du développement agricole en Afrique, et en vue d'une mise en œuvre efficace du mandat de la Commission de l'UA.

42. De l'avis de la Commission de l'UA, trois facteurs de risques pourraient entraver et ralentir la mise en œuvre du plan d'action à savoir : les obstacles à l'intégration des CER ; l'émergence d'une disparité possible entre une planification stratégique et la budgétisation; et des troubles civils sociopolitiques prolongés dans un nombre limités de pays.

43. Ces facteurs de risques nécessitent un appui énergique des initiatives prises par l'Union africaine, y compris celles du Conseil de paix et de sécurité, en tant qu'étape majeure vers la création de conditions propices pour une mise en œuvre réussie des programmes de la Commission de l'UA, y compris la déclaration de Syrte.

IV. VOIE A SUIVRE

4.1 Mesures visant à accélérer la mise en œuvre du plan.

44. Si la déclaration de Syrte doit être mise en œuvre d'ici 2015 et contribuer à la vision partagée de la Commission de l'Union africaine de "*l'édification d'une Afrique intégrée, prospère et paisible, d'une Afrique conduite et gouvernée par ses propres citoyens et représentant une force dynamique dans l'arène internationale*", trois mesures majeures doivent être prises en vue d'accélérer le processus. D'abord, à court terme, il conviendrait d'identifier et de mettre en œuvre des programmes d'envergure limités ou "des victoires rapides" qui ouvriront la voie aux mesures /programmes à mettre en œuvre à moyen et à long termes. La plupart de ces "victoires rapides" sont du nombre des décisions qui sont déjà incorporées dans le plan stratégique à court terme de la Commission de l'UA. L'encadré 6 présente certains de ces programmes.

45. En second lieu, la Commission de l'UA devrait rechercher des partenariats stratégiques en vue de la mise en œuvre de la déclaration de Syrte. En raison des efforts parcellaires de l'heure, un bon nombre d'initiatives n'ont pas abouti aux résultats escomptés pour changer radicalement la faible tendance du rendement agricole et la gestion des ressources naturelles de l'Afrique. Des synergies seront mises à profit par le biais du

partenariat et de la coordination dans le cadre de la mise en œuvre du processus et permettront de l'accélérer et d'aboutir à des résultats positifs.

Encadré 5 : Programmes d'envergure de l'UA pour lancer le processus de mise en œuvre de la déclaration de Syrte

Programmes d'envergure pour 2004-2007

- ☞ Systèmes/mécanismes de suivi pour l'allocation budgétaire de 10% au secteur de l'agriculture et du développement rural.
- ☞ Mise en place de dispositifs d'alerte rapide au niveau régional.
- ☞ Création d'un marché commun pour les produits agricoles.
- ☞ Étude de faisabilité en vue de la création d'un Fonds africain pour le développement agricole (AADF).
- ☞ Intégration de l'AMCOW, de l'AMCEN et de la Conférence des ministres africains de l'Agriculture en tant que comités techniques spécialisés de l'Union africaine.
- ☞ Création et fédération des organisations/autorités transfrontières chargées de la gestion de l'eau en vue de la promotion de la gestion intégrée des ressources et du renforcement des capacités.
- ☞ Promotion du partage des connaissances sur la dégradation des sols et la désertification dans le cadre de la sécurité alimentaire en Afrique.
- ☞ Lutte menée par l'IBAR contre les maladies transfrontalières du bétail.
- ☞ Mise en œuvre des initiatives de la Campagne panafricaine d'éradication de la mouche tsé-tsé et de la trypanosomiase (PATTEC) (voir Encadré 1).
- ☞ Création d'un Forum africain pour les fermiers.
- ☞ Analyse des risques causés par les ravageurs et sécurité alimentaire en Afrique.

46. Pour conclure, il convient d'identifier des mécanismes financiers. Ce faisant, des ressources financières accrues pourraient être mobilisées en vue de la mise en œuvre des activités du plan d'action. Quelques mécanismes éventuels sont examinés dans la section suivante, y compris la possibilité de création d'un fonds spécial.

4.2 Focalisation sur les termes et les mécanismes de financement

47. Attirer l'attention sur les engagements des Etats membres :

S'il est vrai que l'engagement des Etats membres de financer le programme de la Commission de l'UA ne fait point de doute, un fossé existe cependant entre ces engagements et les flux financiers réels. Le budget de solidarité en est une illustration. La plupart des mesures approuvées pour 2005 et qui devraient avoir été mises en oeuvre sont encore en suspens. De même, point n'est besoin de souligner l'engagement de l'Afrique vis-à-vis du financement de l'agriculture. Ce financement, y compris la mise en oeuvre de la déclaration de Syrte, est fondé sur la double hypothèse que l'Afrique elle-même sera en mesure d'accroître son niveau d'investissement et que ses partenaires étrangers la soutiendront dans l'esprit du NEPAD. Il est donc proposé qu'un mécanisme incorporé soit mis en place à tous les niveaux des organes de prise de décision de l'UA en vue d'amener les Etats membres à honorer leurs engagements financiers vis à vis de la Commission.

48. Mécanismes de financement des organes ministériels :

Le recours aux mécanismes de certains organes ministériels tels que l'AMCOM, l'AMCEN et la Conférence des ministres de l'Agriculture, etc., est un moyen de sensibiliser aux mécanismes financiers.

49. Création d'un fonds spécial :

L'élaboration d'un cadre pour la création d'un fonds fiduciaire en vue de la mise en oeuvre de la déclaration de Syrte comprendra la formation d'une équipe viable de mobilisation des ressources du fonds. L'équipe devrait aider à définir le cadre de création de ce fonds.

50. Elaboration de programmes en vue de la collaboration avec des partenaires. En consultation avec des partenaires, la Commission pourrait élaborer un financement fondé sur les programmes de mise en oeuvre de la déclaration de Syrte.

4.3 Suivi et évaluation

51. La mise en place d'un mécanisme de suivi et d'évaluation est une étape majeure du processus de mise en oeuvre étant donné que le mécanisme fournira des conseils et orientera le processus en vue de la réalisation de l'objectif fixé. Le suivi consistera en un examen continu du processus de mise en oeuvre du plan qui sera assuré par la Commission, en étroite collaboration avec le Comité de mise en oeuvre. Le suivi permettra de déterminer si la mise en oeuvre de la déclaration de Syrte est conforme au plan. Il permettra également de définir les besoins budgétaires et de voir si des ajustements sont nécessaires. L'évaluation, quant à elle, permettra d'analyser la pertinence des activités. En vue d'assurer l'efficacité du suivi, il devra comporter l'élaboration de rapports annuels. Les indicateurs de performance qui seront définis sur la base des résultats attendus des mesures envisagées, devront également être incorporés dans les rapports annuels pour assurer l'efficacité du suivi.

4.4 Conclusion et recommandations

52. Si l'Afrique peut se targuer de quelques réalisations dans le domaine de l'alimentation, de l'agriculture et de l'eau, beaucoup reste encore à faire. A l'heure actuelle, des indications existent selon lesquelles l'Afrique n'atteindra pas l'objectif premier du Millénaire pour le développement, de réduire de moitié la faim et la pauvreté d'ici 2015, et ne réalisera qu'une croissance et un développement économiques limités si cette tendance persiste. Toutefois, les potentialités et les opportunités existent. La mise en œuvre de la déclaration de Syrte offre au continent, l'occasion de mobiliser des efforts collectifs propres à relever les défis du développement lancés à l'Afrique, en collaboration avec ses partenaires et d'une manière plus cohérente, plus utile et focalisée en vue de l'édification d'un continent plus prospère. Le plan contenu dans le présent rapport est un instrument solide et collectif permettant d'aborder les problèmes des secteurs de l'agriculture et de l'eau en Afrique. Il convient toutefois d'indiquer que le problème du financement de ce plan n'est toujours pas résolu. À cet effet, les recommandations suivantes ont été proposées pour examen et décision :

- 1) Les Etats membres devraient envisager d'approuver le plan de mise en œuvre de la déclaration de Syrte ;
- 2) En vue de la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre de ce plan, les Etats membres pourraient envisager la possibilité de créer un fonds spécial sous les auspices de la Commission de l'UA afin de faciliter la mise en œuvre de la déclaration de Syrte ; les partenaires du développement devraient être invités à contribuer au fonds spécial ;
- 3) Les Etats membres devraient s'engager à prendre toutes les mesures nécessaires pour financer les programmes d'envergure préconisés dans la déclaration de Syrte et être invités à soutenir spécifiquement le budget de solidarité de la Commission de l'UA en vue de la mise en œuvre de ces programmes ;
- 4) Les Etats membres devraient inviter les organes ministériels à utiliser leurs ressources pour une mise en œuvre appropriée de la déclaration de Syrte.

2005

Rapport sur les progrès réalisés dans la mise en oeuvre et sur le plan de mise en oeuvre de la Déclaration de Syrte sur l'Agriculture et l'Eau

Union Africaine

Union Africaine

<http://archives.au.int/handle/123456789/3380>

Downloaded from African Union Common Repository